DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D-211

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,
- VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 36 815,10 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 70.

Article 4 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

.../...

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **01 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **01 août 2017**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
M. et Mme AZZAM-RAHHALI Lahcen	9 avenue des Ecasseaux 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	12 803,82 €	10%	1 280,38 €
M. et Mme BEN SAAD Nordine	30 rue Pierre Aumaitre 16000 ANGOULEME	19 480,23 €	10%	1 948,02 €
M. BISSERIER Franck	22 rue de Verdun 16400 LA COURONNE	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. et Mme CAMPOT Guy	17 rue Aristide Briand 16800 SOYAUX	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme CHIRON Barbara	40 rue de la Mairie 16160 GOND-PONTOUVRE	8 400,42 €	10%	840,04 €
M. COURTOIS Franck	137 rue Lavoisier 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	18 604,77 €	10%	1 860,48 €
M. et Mme DA COSTA Diamantino	88 rue de St Jean d'Angely 16710 ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE	19 589,25 €	10%	1 958,93 €
Mme DELAYE Gwenaëlle	54 rue Aristide Briand 16800 SOYAUX	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme DE SEDE Paule	2 avenue de la République 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	3 058,25 €	10%	305,83 €
M. et Mme EL OUAZZANI Mohamed	7 bis rue de la Lurate 16730 FLEAC	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme EMPOIS Carole	34 rue Jean Chabaneix 16000 ANGOULEME	13 098,20 €	10%	1 309,82 €
Mme FATOL Sandra	2 impasse des Charmilles 16600 MORNAC	10 531,32 €	10%	1 053,13 €
Mme FORESTIER Alice	24 rue du Bon Saint Roc 16000 ANGOULEME	3 129,64 €	10%	312,96 €
M. GHIGOU Bruno et Mme QUEROL Anne	19 rue de Pindray 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	18 768,78 €	10%	1 876,88 €
M. et Mme GOUSSE Eddy	23 route des Gaudins 16400 LA COURONNE	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. JUILLIEN Nicolas et Mme RIPPE Sandra	22 rue Paul Abadie 16000 ANGOULEME	9 295,15 €	10%	929,52 €
Mme LE MARC Catherine	58 rue de Montauzier 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. LETESTU Jordan et Mme MULA Magali	5 impasse du Muguet 16160 GOND-PONTOUVRE	13 024,42 €	10%	1 302,44 €
M. MAWLAWI Baher	316 rue de Périgueux 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. MORERA Edouard	102 rue St Roch - Appt 1 16000 ANGOULEME	19 075,70 €	10%	1 907,57 €
Mme PIVETAUD Clémence	3 rue des Trois Chenes 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
M. et Mme SAULNIER Jean-Jacques	36 impasse des Roullets 16000 ANGOULEME	12 763,54 €	10%	1 276,35 €
Mme VENTURI Jacqueline	30 rue Claude Bonnier-Cité de l'Arche 16000 ANGOULEME	6 527,54 €	10%	652,75 €
Mme VIGNEAU Joelline	153 rue Traversière-Les Riffauds 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
TOTAL		368 151,03 €	**10%**	36 815,10 €

Cartouche budgétaire
Décision n°211

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération (A)	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS) (B)	Solde disponible avant proposition (C = A-B)	Montant proposé (D)	Solde disponible après proposition (E= C-D)
BP	1020 / 10201404	PIG Habiter Mieux	1 704 000,00 €	791 137,49 €	912 862,51 €	36 815,10 €	876 047,41 €